



**Commune de
Saint-Martin FR**



CONVOCAION ASSEMBLÉE COMMUNALE

INFOS COMMUNALES

DÉCEMBRE 2025



Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 2 décembre 2025 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2025

2. Budgets 2026

2.1 Budget du compte de résultats

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

2.2 Budget du compte d'investissements

1. Crédit de l'avant-projet de l'agrandissement de l'école primaire et de l'intégration de l'AES
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
2. Contrôle des séparatifs d'eaux usées sur l'ensemble du secteur des réseaux d'eaux
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
3. Remplacement du collecteur d'eaux usées sur le secteur de La Praela
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation

3. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

4. Modifications des statuts de l'Association de communes « Secours Sud Fribourgeois » - SSF

- Présentation
- Rapport de la commission financière
- Approbation

5. Divers

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch.

Le Conseil communal

Budget du compte de résultats 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration Générale	753,396.00	177,130.00	749,643.00	177,530.00	730,690.54	184,478.20
1	Ordre et sécurité publics, défense	92,828.00	34,000.00	98,437.00	34,000.00	74,273.70	35,948.10
2	Formation	1,898,482.00	383,830.00	1,866,545.00	387,910.00	1,860,897.30	379,069.38
3	Culture, sport et loisirs	182,609.00		168,246.00		177,349.90	210.00
4	Santé	623,290.00	11,600.00	603,785.00	11,000.00	504,774.25	10,223.65
5	Prévoyance sociale	611,900.00	1,100.00	493,332.00	1,100.00	477,181.92	1,107.70
6	Trafic et télécommunications	348,681.00	5,890.00	347,115.00	6,000.00	314,412.20	7,933.25
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	552,090.00	493,630.00	528,360.00	485,000.00	546,249.76	517,200.80
8	Economie publique	130,763.00	117,700.00	111,187.00	80,450.00	42,970.65	53,007.20
9	Finances et impôts	127,400.00	3,908,157.00	125,300.00	3,777,895.00	115,021.60	3,812,902.70
TOTALISATION		5,321,439.00	5,133,037.00	5,091,950.00	4,960,885.00	4,843,821.82	5,002,080.98
Résultat			188,402.00		131,065.00	158,259.16	

Budget d'investissements 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration Générale					107,680.55	
2	Formation	100,000.00		36,000.00		67,491.55	
6	Trafic et télécommunications					118,003.70	31,712.80
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	325,600.00	78,900.00	125,000.00	63,000.00	298,104.54	67,980.45
8	Economie publique					1,074,878.10	126,900.00
9	Finances et impôts					226,593.25	1,666,158.44
TOTALISATION		425,600.00	78,900.00	161,000.00	63,000.00	1,892,751.69	1,892,751.69
Résultat			346,700.00		98,000.00		

DÈS LE 14 DÉCEMBRE 2025

CHANGEMENT HORAIRE

#jyvaisenTPF



CONSULTEZ
VOS HORAIRES
EN LIGNE:
tpf.ch/nouveautes

FORÊTS – HAIES – MURS – CLÔTURES

FORESTIER RESPONSABLE

M. Christophe Huwiler — 079 634 66 10



FORÊTS

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

Rappel : la route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation.



HAIES

Conformément à la loi sur la mobilité chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille nécessaire.



MURS – CLÔTURES

- Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1,65 mètres du bord de la chaussée et pour autant que leur hauteur ne dépasse pas le niveau du bord de la chaussée correspondant de 1 mètre.
- Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.
- Les clôtures légères ou provisoires peuvent être implantées à 0,75 mètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des routes privées à usage public.



FEU BACTÉRIEN

Une nouvelle Ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSaVé) est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Selon celle-ci, le feu bactérien n'est plus une maladie de quarantaine.

Dès lors, la commune ne contrôlera plus que les zones définies par le canton.

Les propriétaires de plantes hôtes, arboriculteurs et privés, devront procéder à des contrôles au moins une fois par saison et toute plante suspecte devra être déclarée auprès du Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve.

Nous nous tenons à disposition en cas de doute pour un contrôle sur place.

ADMINISTRATION COMMUNALE



L'administration sera fermée du mardi 23 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclus

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION

lundi	14h00 - 17h00
mardi	15h00 - 18h00
jeudi	09h00 - 11h30 14h00 - 18h30



Il est l'heure de penser à vos cadeaux de Noël...

Vous souhaitez offrir le livre historique

« Saint-Martin FR, à la découverte de son histoire »

Vous le trouvez à l'administration communale au prix de CHF 70.—

INFOS UTILES « SOCIAL »

Service social Haute-Veveyse

Description : Ecoute, conseils, accompagnement administratif et aide financière en cas de difficultés

Contact :

Service social de la Haute-Veveyse, Route de la Sionge 5, 1624 Grattavache

<https://www.social-haute-veveyse.ch/>

info@social-haute-veveyse.ch

026 918 61 43

AVS – Demande de prestations

Description : Service cantonal pour les demandes de prestations de l'AVS.

Web : <https://www.ahv-iv.ch/fr/>

Prestations complémentaires AVS/AI

Description : Assistance financière pour les bénéficiaires de l'AVS/AI ayant des revenus insuffisants.

Web : <https://www.ahv-iv.ch/fr/>

Office régional de placement de Châtel-St-Denis

Description : Accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises dans la recherche de personnel.

Adresse : Route de Vevey 25, 1618 Châtel-St-Denis

Téléphone : [026 305 96 12](tel:0263059612)

Email : orc@fr.ch

Web : <https://www.fr.ch/travail-et-entreprises/chomage/orp-de-chatel-saint-denis>

Fondation de la Veveyse pour l'aide familiale

Description : Soutien financier pour les familles en difficulté, prise en charge partielle des frais d'aide à la famille.

Adresse : Rte du Devin 17, 1623 Semsales

Téléphone : [079 436 76 50](tel:0794367650)

Email : info@fondation-veveyse-aide-familiale.ch

Web : <https://fondation-veveyse-aide-familiale.ch>

Demande de subside pour les assurances maladie

Description : Aide financière pour le paiement des primes d'assurance maladie pour les personnes à faible revenu.

Web : <https://www.ecasfr.ch>

Demande d'indemnités forfaitaires pour les proches aidants

Description : Indemnisation forfaitaire pour les proches aidants non professionnels.

Web : <https://rssv.ch>

Pro Infirmis Fribourg

Description : Conseils et accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Adresse : Route St-Nicolas-de Flüe 2, 1700 Fribourg

Téléphone : [058 775 30 00](tel:0587753000)

Email : fribourg@proinfirmis.ch

Web : <https://www.proinfirmis.ch>

Caritas Veveyse

Description : Soutien aux personnes en difficulté sociale, aide alimentaire et accompagnement.

Adresse : Chemin de l'Eglise 38, 1618 Châtel-St-Denis

Téléphone : [079 780 89 90](tel:0797808990)

Email : veveyse@caritas-fr.ch

Web : <https://www.caritas-veveyse.ch>

Contacts utiles :

Conseillère communale en charge du dicastère Santé et Social :

Mme Carole Repond :

carole.repond@saint-martin-fr.ch.

Administration communale :

[021 907 88 73](tel:0219078873)

commune@saint-martin-fr.ch

INFOS UTILES POUR NOS SENIORS

Repas à domicile

livraison du lundi au vendredi, CHF 15.– par repas (transport inclus).

Contact pour les repas à domicile :

Administration communale :

[021 907 88 73](tel:0219078873)

commune@saint-martin-fr.ch

Service bénévole

Afin de répondre efficacement aux attentes de nos seniors, notre commune a lancé un appel aux bénévoles afin de constituer un groupe de personnes pouvant être occasionnellement sollicités. Ces personnes généreuses consacrent un peu de leur temps pour accompagner les seniors dans leurs activités quotidiennes, apportant une aide précieuse et personnalisée. Les services proposés par nos bénévoles sont variés et répondent à des besoins divers, notamment:

- Promenades à pied ou à vélo, pour encourager l'activité physique et la convivialité
- Visites à domicile pour rompre l'isolement et offrir une présence chaleureuse
- Soutien dans les démarches administratives afin d'aider les seniors à remplir formulaires ou à comprendre leurs correspondances
- Initiation à l'informatique et dépannage pour faciliter l'utilisation des outils numériques essentiels aujourd'hui
- Courses et commissions, notamment accompagnement pour faire les achats quotidiens
- Transport et chauffeur, par exemple pour se rendre à la bibliothèque, chez le médecin, à la table conviviale ou aux après-midi jeux
- Aide pour l'élimination des déchets à la déchèterie et aux moloks, facilitant ainsi la gestion des déchets au quotidien
- Promenade de chiens

Si vous ou un de vos proches souhaitez bénéficier d'un service, il vous suffit de contacter l'administration communale au 077 465 93 34 pendant les horaires suivants :

- lundi de 14h à 17h00
- mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00

Le personnel de l'administration communale se chargera de transmettre votre demande à une personne bénévole disponible qui prendra contact directement avec vous afin de convenir d'un rendez-vous.

Service de consultation sociale — Pro Senectute Veveyse

Dans la Haute Veveyse, le service de consultation sociale est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives et financières.

Contact : Mélissa Schmid

Téléphone : [078 232 63 42](tel:0782326342)

Email : melissa.schmid@fr.prosenectute.ch

N'hésitez pas à prendre contact pour bénéficier d'un accompagnement professionnel, confidentiel et gratuit.

Sorties et activités organisées pour les seniors

Selon le programme de ProSenectute :

<https://fr.prosenectute.ch/>

Contact: Fanny Zürcher

fanny.zurcher@fr.prosenectute.ch

[078 217 30 97](tel:0782173097)

Amicale des Anciens et Anciennes de Saint-Martin

Les buts de cette société sont de maintenir le véritable esprit des comités d'autrefois et de fraterniser en une course annuelle et pour diverses manifestations.

Si vous êtes intéressé.e à faire partie de cette société, veuillez contacter son président M. Gérard Guillet, Route de Châtel 50, 1609 Saint-Martin.

Fédération fribourgeoise des retraités section Veveyse

La Fédération fribourgeoise des retraités (FFR) défend les intérêts des aînés du canton. Elle représente efficacement ses membres auprès de divers organismes et institutions œuvrant en faveur des seniors. Elle est également une interlocutrice privilégiée du Conseil d'Etat.

<https://www.ffr-frv.ch/section-veveyse>

Noël des aînés

Organisé par la société de Jeunesse
le dimanche 7 décembre 2025.

Inscription jusqu'au 2 décembre 2025
au [079 329 31 34](tel:0793293134) (Elise Menoud)

Vie sociale et activités pour les seniors dans notre commune

Nos seniors sont invités à participer régulièrement à des moments de rencontre et de partage :

Lundi	de 8h00 à 11h00 sauf vacances scolaires et jours fériés	Le P'tit Caoua à l'église de La Perrausa
Mardi	dès 14h00	Après-midi Jeux de société au Mag'Café
Mercredi	de 14h00-15h00	Gym des aînés (s'adresser à l'administration communale)
Jeudi	midi	Table conviviale (voir ci-dessous)
Jeudi	de 13h30 à 16h00 sauf vacances scolaires et jours fériés	Atelier Tricot à l'église de La Perrausa

Table conviviale du jeudi



Partagez un moment de convivialité tous les jeudis midi au Mag' Café à Saint-Martin!
Vous êtes retraité(e) et résidez dans la commune de Saint-Martin ?

Nous vous invitons à rejoindre le programme « Le Temps d'un Repas » et à savourer un bon repas en agréable compagnie.

Participation :

Ce programme est ouvert aux retraités dès 65 ans domiciliés dans la commune de Saint-Martin. Pour chaque repas, une réduction de CHF 5.- sera prise en charge par la commune.

Inscription :

Jusqu'au mercredi à 16h00 précédant le repas

Administration communale :

[021 907 88 73](tel:0219078873)

commune@saint-martin-fr.ch

Toutes les informations fournies ici sont également disponibles sur notre site internet saint-martin-fr.ch

INFOS UTILES « SANTÉ »

SOS / URGENCES

Service	Téléphone
Ambulance	144
Alcoolisme 24/24, 7j/7	0848 805 505
Intoxication	145
Police	117
Feu	118
Drogues, médicaments 24/24, 7j/7	0840 12 12 12
La main tendue	143
Soutien pour enfants et jeunes	147

PERMANENCE SANTÉ

Centre Médical de la Veveyse Place d'Armes 30 1618 Châtel-Saint-Denis Consultations pour les petites urgences	021 948 28 28
Médecin de garde	0800 170 171
Kidshotline	0900 268 001
MedHome médecins à domicile répond 7j/7, de 7h00 à 23h00	026 6 700 700
Pharmacie de garde	0800 146 000
Urgences dentaires	0848 776 776

RÉSEAU SANTÉ SOCIAL DE LA VEVEYSE (RSSV)

Contact :

Place d'Armes 30
1618 Châtel-St-Denis
[021 948 61 61](tel:0219486161)
info.veveyse@rssv.ch
<https://rssv.ch/>

AIDE ET SOINS À DOMICILE (RSSV)

Soins et aide ménagère : assurés par le Réseau Santé Social de la Veveyse (RSSV).

Place d'Armes 30
1618 Châtel-St-Denis
[021 948 61 61](tel:0219486161)
info.veveyse@rssv.ch
<https://rssv.ch/>

CONSULTATION PARENTS-ENFANTS (PUÉRICULTURE)

Place d'Armes 30
1618 Châtel-St-Denis
[021 948 61 61](tel:0219486161)
info.veveyse@rssv.ch
<https://rssv.ch/>

HÔPITAL FRIBOURGOIS

HFR Fribourg – Hôpital cantonal
Chemin des Pensionnats 2-6, 1752 Villars-sur-Glâne, tél. [026 306 00 00](tel:0263060000)

HFR Riaz

Rue de l'Hôpital 9, 1632 Riaz,
tél. [026 306 40 00](tel:0263064000)

Centre de santé du Sud fribourgeois site de Riaz

Rue de l'Hôpital 9, 1632 Riaz

HOMES / EMS

Le district de la Veveyse dispose de deux homes pour les personnes âgées;

La Maison St-Joseph

Ch. de la Racca 15
1618 Châtel-St-Denis
[021 948 11 22](tel:0219481122)

EMS Le Châtelet

Rte de Granges 5
1616 Attalens
[021 947 08 00](tel:0219470800)

MOBILITÉ – COVOITURAGE



COVOITURAGE

Vous habitez la région? Les embouteillages vous exaspèrent?

Notre commune dispose de 2 places de parking dédiées au covoiturage, situées au centre du village.

De 6h00 à 9h00, merci d'utiliser ces places uniquement à des fins de covoiturage.

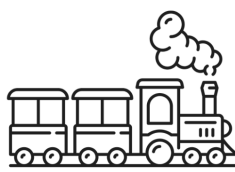
En dehors de ces horaires ainsi que le samedi et le dimanche, ces places sont libres.

FRIMOBILITY – frimobility.ch

Le projet frimobility.ch, développé par l'Association des communes fribourgeoises, en partenariat avec le Groupe E et les Transports publics fribourgeois, vise à offrir une solution alternative de déplacement en profitant du trajet que fait déjà une autre personne, pour un événement ou pour une course régulière, par exemple pour se rendre à son travail. Cette plateforme, au service des citoyennes et citoyens, se distingue par ses nombreuses synergies : plus de 75 % des communes fribourgeoises participent à ce projet, en particulier en mettant à disposition des places de parcs toutes géoréférencées.

Fribourg co-voiturage

Fribourg covoiturage est une plate-forme cantonale de covoiturage gérée par l'association suisse e-covoiturage.ch qui bénéficie du soutien de la Confédération.



CARTES JOURNALIÈRES DÉGRIFFÉES COMMUNE

La commune de Saint-Martin FR vend les cartes journalières dégriffées commune.

Il s'agit d'une offre contingentée au niveau national. Le principe: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit. Les cartes sont personnelles (nom, prénom, date de naissance).

Les disponibilités et prix sont à consulter sur le site internet cartejournaliere-commune.ch

Le système étant dynamique en fonction de l'offre et de la demande, pas de réservation possible et l'achat se fait uniquement au guichet communal durant les heures d'ouverture.

Comment obtenir votre carte journalière dégriffée ?

Passez à notre guichet de l'administration : Nous vous y accueillons pendant nos horaires d'ouverture (pas de commande ou de réservation par téléphone ou par mail), nous acceptons uniquement les paiements en cash.

COMPTEURS D'EAU



Informations générales

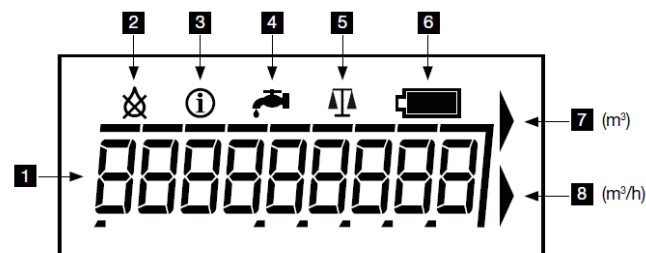
Nos compteurs d'eau sont relevables à distance, ils sont relevés courant avril avec index au 31 mars et courant octobre avec index au 30 septembre, pour les deux facturations annuelles. **Les relevés intermédiaires (lors de changements de propriétaire) doivent être demandés à l'administration communale** (l'index relevé est toujours celui au dernier jour du mois précédent).

Ecran LCD de contrôle

L'écran LCD est contrôlé par le couvercle du compteur. Lors de l'ouverture du couvercle, l'écran s'allume et démarre la séquence des différents affichages. Si le couvercle reste ouvert, l'écran s'éteint à la fin de la séquence d'affichage. Ensuite, seulement l'index du compteur est affiché pour 10 sec. toutes les minutes. La séquence d'affichage est la suivante:

1. Ecran test
2. Index principal
3. Débit instantané
4. Numéro du compteur
5. Température de l'eau
6. Durée de vie prévue de la batterie
7. Version du micrologiciel
8. Information sur la métrologie

Vue générale de l'écran



1. affichage principal
2. indicateur d'air dans le tuyau
3. indicateur d'alarme du système ou de l'application
4. indicateur de fuite
5. indicateur de mode test / indicateur de recalibrage
6. Indicateur de niveau de batterie
7. Indicateur d'unité de volume (clignote lorsqu'un débit est détecté)
8. indicateur d'unité de débit

Détection de fuite

1. Fermez tous les robinets et appareils utilisant de l'eau (WC, lave-vaisselle, machine à laver, etc.).
2. Regardez l'écran affichant le **débit instantané (m³/h)**.
3. Si la valeur est **0.000 m³/h**, tout est normal.
4. **Si la valeur reste supérieure à 0.000 m³/h, il y a probablement une fuite dans le logement.**

Fuites les plus fréquentes :

- Chasse d'eau qui coule légèrement
- Robinet mal fermé ou qui goutte
- Adoucisseur ou osmoseur défectueux.

En outre, si le compteur affiche  c'est qu'il a détecté automatiquement une fuite.

En cas de défectuosité, merci de contacter l'administration communale.

RÉSEAU D'EAU COMMUNAL



Les résultats du rapport d'analyse annuel effectué par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires démontrent que la qualité de l'eau est très satisfaisante.

Le Conseil communal remercie les personnes qui communiquent à la commune des fuites d'eau constatées sur le réseau communal ou sur les réseaux privés.

Qualité de l'eau—Bilan 2024 transmis par l'AVGG pour Saint-Martin:

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée: tous les échantillons analysés répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques

Dureté de l'eau en degré français: °FH 23,3 ± 0,9

PH: 7.5

Teneur en nitrate: la teneur en nitrate est de 5 ± 3 Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau: EauSud (Charmey, Grandvillard) – 100%

Traitement de l'eau: EauSud (Charmey, Grandvillard) – Ultraviolet

Pour tous renseignements supplémentaires: <https://avgg.ch/>

INTERCONNEXIONS ENTRE RESEAUX D'EAU PUBLICS ET SOURCES PRIVÉES

Ces dernières années, plusieurs pollutions de réseaux d'eau publics ont été attribuées à la présence d'interconnexions entre le réseau public et des sources privées. Afin de prévenir ces contaminations, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) rappelle la règle suivante :

Les interconnexions (y compris celles munies de disconnecteurs ou de flexibles) ne sont pas admises : les installations de distributions des sources privées doivent être indépendantes du réseau public

ABANDONNEZ LES MAUVAISES HABITUDES !



POLLUTION DE L'EAU

Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ?

Les évier, lavabos, baignoires et cuvettes de wc ne sont pas des poubelles. Ne pas y jeter des déchets solides, de l'huile de friture, des produits toxiques, des médicaments.

UN GESTE FACILE AU QUOTIDIEN :

mettre à la poubelle tout ce qui est autre que le papier wc

SÉCURITÉ INCENDIE



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée,
veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



UTILISATION DES MOLOKS



1. Horaires d'utilisation : Lundi au samedi : de 6h00 à 20h00

2. Déposez uniquement des sacs à ordures conformes :

- Les sacs à poubelle doivent être d'une capacité maximale de 60 litres.
Assurez-vous que les déchets sont bien placés dans des sacs à poubelle fermés avant de les déposer dans le Molok.
Ne déposez pas de plaques de polystyrène expansé (Sagex) dans les Moloks mais apportez-les à la déchèterie -> risque d'endommager le mécanisme du Molok

3. En cas de panne d'un Molok :

- Ne laissez pas votre sac à côté du Molok défectueux.
Déposez vos déchets dans un autre Molok disponible.

4. Signalez tout problème ou dysfonctionnement :

Contactez l'administration communale au 021 907 88 73 si vous constatez une anomalie ou si le Molok est plein. D'avance un grand merci !

5. Chargement de votre carte Molok :

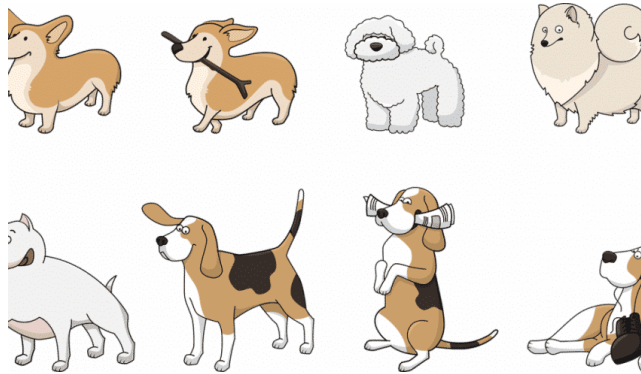
Rechargez facilement votre carte Molok en ligne : <https://wipe.ecowaste.ch/client/st-martin>.
Vous pouvez également trouver ce lien sur notre site : www.saint-martin-fr.ch (rubrique « Déchets »).

Merci de respecter ces consignes pour un environnement propre et agréable !

Lors de la naissance d'un enfant un montant de CHF 120.- sera crédité sur la carte molok des parents l'année de la naissance et les deux années suivantes. Les parents devront venir faire la demande pour obtenir ce montant auprès de l'administration communale.



CHIENS



Les raisons de posséder un chien sont diverses. Mais, afin que sa compagnie reste toujours un plaisir et soit toléré par autrui, il est nécessaire de respecter certaines règles. Pour tout ami des chiens, tenir compte des personnes sans chiens, des voisins et des passants doit aller de soi.

La garde d'un chien occasionne, inmanquablement, quelques inconvénients inhérents notamment à la nature et au comportement de cet animal familier : souiller, mordre, aboyer, sauter sur des gens et mettre en danger les cyclistes ou les joggers. Dans la plupart des cas, cela découle aussi du comportement du propriétaire du chien. C'est pourquoi, nous vous rappelons quelques principes à respecter :

- ◇ Du 1er avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse.
- ◇ Les chiens ne doivent pas courir librement dans les parcs où se trouve du bétail. Merci de les tenir en laisse si nécessaire.
- ◇ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui (habitations et prairies). A défaut, elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre. **A cet effet, des « robidogs » sont placés à différents endroits de la commune pour y déposer les sacs qui ne doivent pas être lancés dans les champs lors des promenades !**
- ◇ **Les alentours du bâtiment de l'école et la place de jeux du centre du village ne sont pas des endroits pour des balades ou activités avec les chiens car ceux-ci sont réservés aux enfants.**

Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né. L'identification du chien doit être effectuée par un/une vétérinaire qui transmettra les données relevées à la banque de données AMICUS.

TABLE DE NOËL

CÉLÉBREZ DANS UN ESPRIT DE
PARTAGE!

**PRO
SENECTUTE**

PLUS FORTS ENSEMBLE



**Vous souhaitez
inviter chez vous
un.e senior pour un
repas de fête entre
le 15 et le 28
décembre ?**

**Vous êtes senior
et souhaitez
partager un repas de
fête convivial près de
chez vous ?**

**Informations et inscription :
Pro Senectute Fribourg**

026 347 12 93 / sportetformation@fr.prosenectute.ch

MARCHÉ NOËL



**LE 13 DÉCEMBRE 2025
DE 10H À 17H**

**SALLE POLYVALENTE À
SAINT-MARTIN FR**

10H À 12H - DISTRIBUTION DES SAPINS DE NOËL

10H30 ET 14H30 - VISITES DE L'INSTALLATION DE LA CENTRALE DE CHAUFFE

14H30 À 16H - VENEZ FAIRE UNE PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL ET DÉCORER UN CADRE (10.-)

15H30 - CONTE DE NOËL PAR CATHY ET MALINA

PETITE RESTAURATION

L'ÉQUIPE DE L'AES LES P'TITS MARTIFLON VOUS ACCUEILLERA À LA BUVETTE

